

Romans, le 3 novembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Romans obtient sa 3^e fleur au label « Villes et Villages Fleuris »

La Ville de Romans vient d'obtenir sa 3^e fleur dans le cadre du label national « Villes et Villages Fleuris », délivré par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF). Cette distinction reconnaît l'engagement de la commune dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie, attentive à l'environnement et au bien-être de ses habitants.

Un label fondé sur trois piliers

Créé en 1959, le label « Villes et Villages Fleuris » valorise depuis plus de soixante ans les politiques locales conciliant qualité de vie, préservation de l'environnement et attractivité des territoires. Ces trois piliers structurent une démarche nationale aujourd'hui partagée par plus de 4 000 communes.

Une évaluation exigeante et constructive

L'attribution du label repose sur une grille d'évaluation de 68 critères qui permet d'apprécier la cohérence et la durabilité des actions menées.



Parmi ces critères figurent notamment : la prise en compte du contexte local et la coordination entre les acteurs du territoire, la qualité du patrimoine végétal et l'intégration paysagère des aménagements, la gestion raisonnée des ressources (eau, énergie, sols) et les actions en faveur de la biodiversité, la valorisation des espaces publics et du patrimoine bâti, ainsi que la participation citoyenne et les initiatives pédagogiques autour de la nature en ville.

Cette évaluation, conduite par un jury composé d'experts indépendants (paysagistes, techniciens de collectivités, professionnels de l'urbanisme et du tourisme), constitue un outil d'accompagnement. Elle permet aux communes de mesurer leurs progrès et d'adapter leurs pratiques en continu.

Romans : une démarche globale de valorisation du cadre de vie

Lors de sa venue à Romans, le jury a visité plusieurs sites représentatifs du travail engagé : le parc Jean-Jaurès, la Vallée de la Savasse, le parc Saint-Romain, le chemin des Bœufs, la place du Chapitre ou encore le parc Alice-Milliat. Il a pu constater la création de nouveaux espaces de loisirs et de détente végétalisés ainsi qu'une végétalisation progressive des cours d'école. Dans le parc Saint-Romain, la plantation de vergers pédagogiques illustre la dimension éducative et environnementale de la démarche. Le jury a également observé des initiatives favorisant l'implication des habitants, telles que le permis de végétaliser, qui permet de fleurir le pied des habitations et contribue à l'embellissement du cadre de vie collectif.

Cette troisième fleur vient reconnaître la continuité des efforts menés pour renforcer la place du végétal dans la ville, améliorer le confort urbain et encourager une appropriation collective et pédagogique des espaces publics.



Belvédère Saint-Romain



Faubourg Clérieux



Parc du Champ-de-Mars



Place Carnot

La Savasse

Cours Pierre-Didier

